

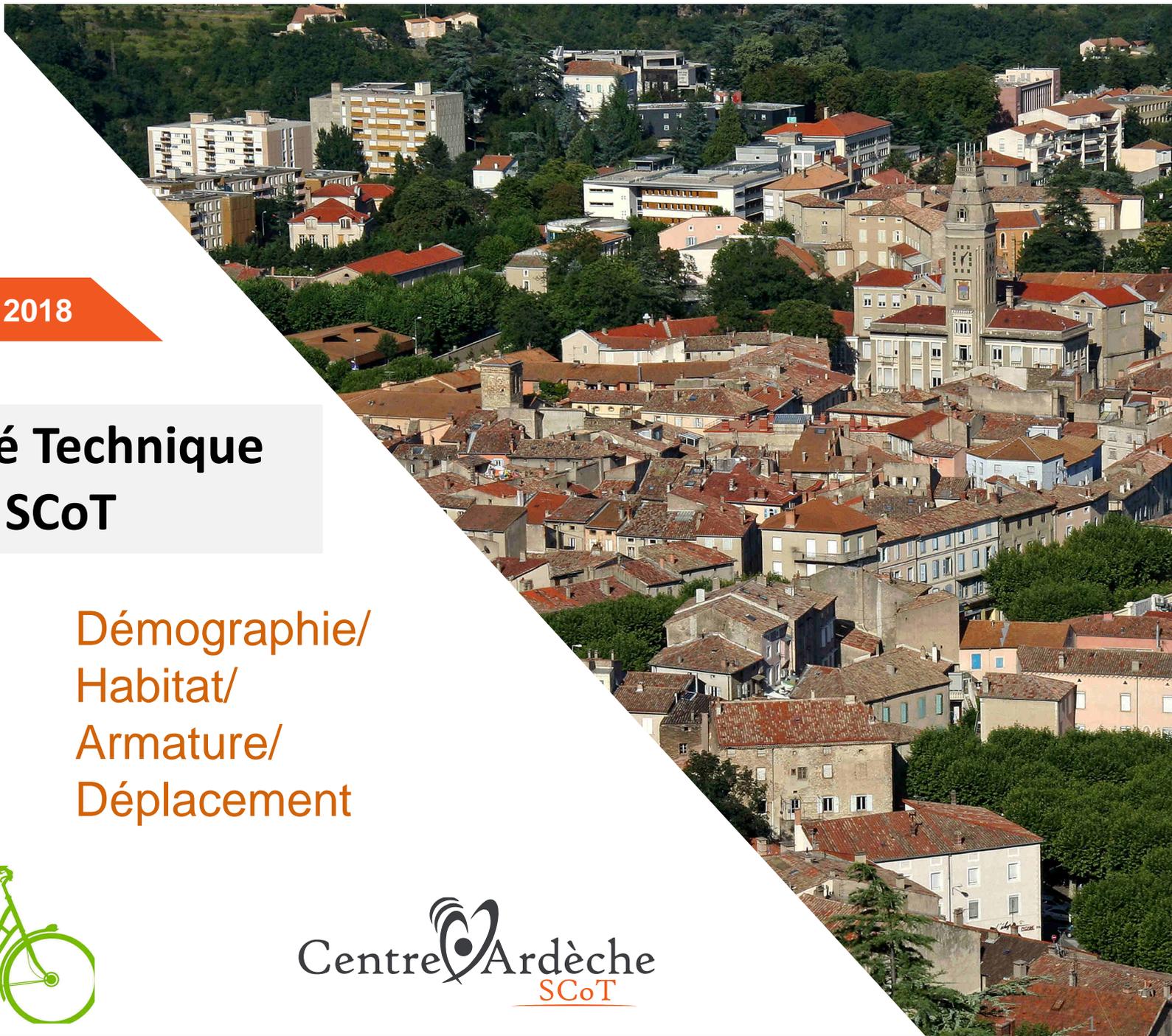
18 octobre 2018

## Comité Technique SCoT

Démographie/  
Habitat/  
Armature/  
Déplacement



Centre  Ardèche  
SCoT



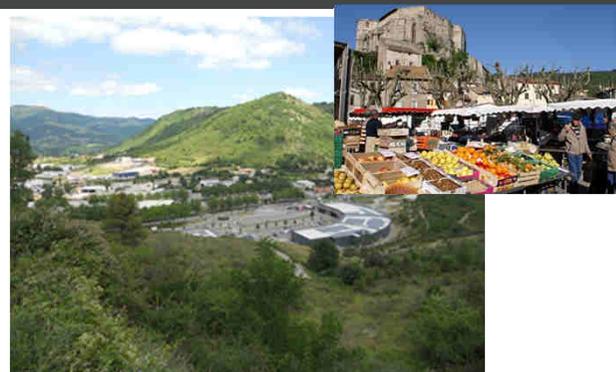
## COTECH SCoT 18 octobre 2018

- Choix du Bureau d'Etudes Stratégie Artisanale et Commerciale et élaboration du DAAC – CAO du 5/10
- **Travail thématique :**

- démographie
- habitat
- armature territoriale
- mobilité



- 24 août ● Lancement Appel d'Offres
- 25 septembre ● 13 demandes du marché et 2 offres déposées
- 5 octobre ● Audition des **2 bureaux d'études et CAO :**



Décision CAO : AID Observatoire

Début  
novembre  
=  
Démarriage  
mission

#### Critères retenus :

- *Connaissance et expériences ++ de l'Ardèche et territoires voisins. Moins de temps pour la recherche et l'analyse de données et + pour l'animation et le terrain (20 rencontres).*
- *Equipe expérimentée/nombreuses expériences d'études similaires/SCoT ruraux.*
- *Expression écrite méthodique et claire (= livrables clairs) confirmée lors de l'audition.*
- *Prix prévoit l'achat de données complémentaires.*
- *Des livrables déclinés par EPCI.*
- *« Proximité » géographique.*

CE A QUOI NOUS DEVONS REpondre :**PADD : orientations stratégiques**

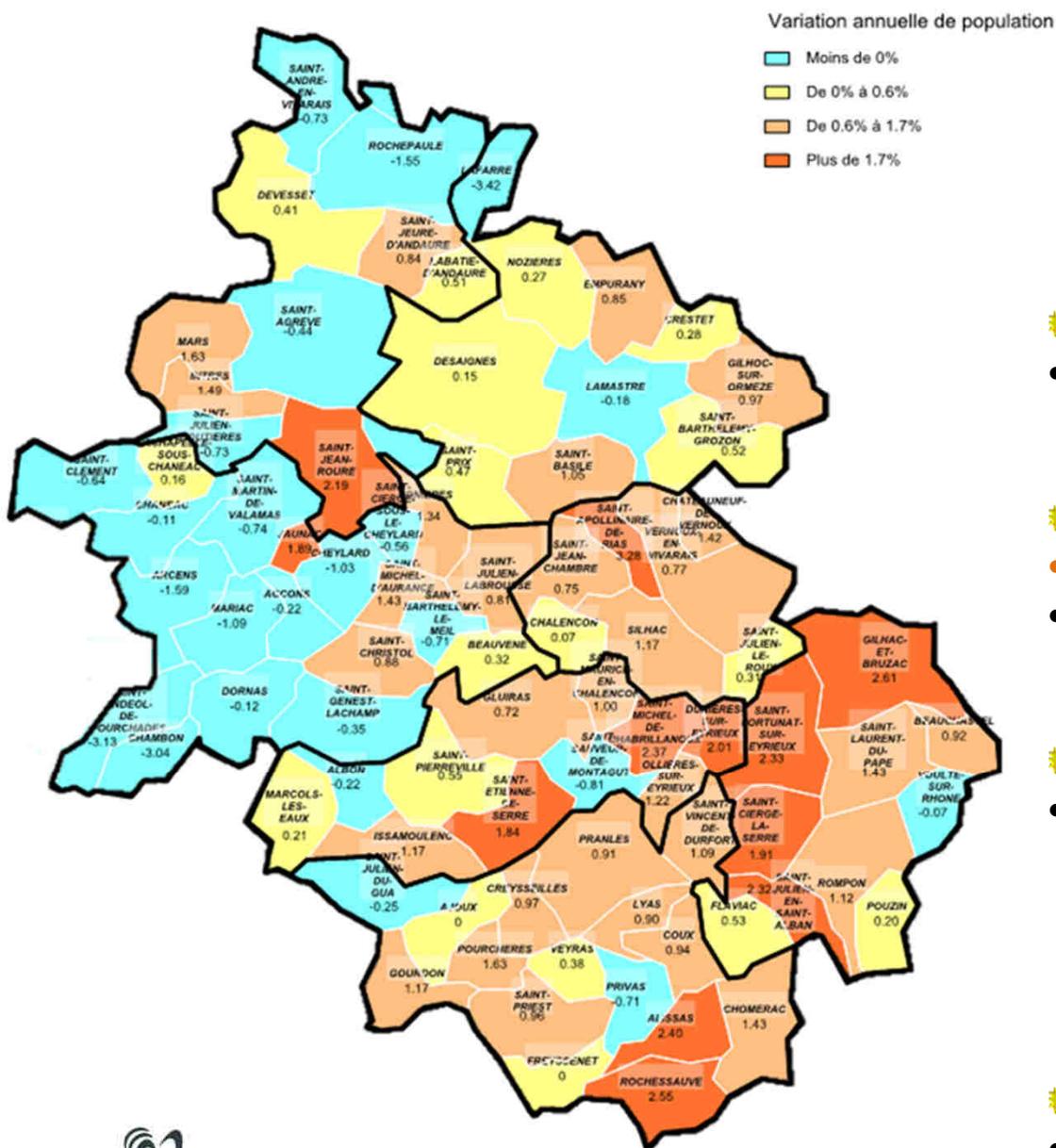
- Quel rythme de **développement démographique** ? Quelle **répartition équilibrée** de l'apport démographique ?
- Quelle **offre de logements** pour répondre aux besoins ?
- Quelle **armature territoriale** pour décliner les politiques du SCoT ? (*Carte*)
- Quelles orientations pour les **déplacements et la mobilité** ?
  
- Quelle **coopération avec les territoires voisins** en termes d'équipements/déplacements ?

**DOO : traduction réglementaire**

- 
- Un objectif de **logements locatifs et locatifs sociaux** dans la construction neuve (et réhabilitation), une typologie à favoriser ?
  - Un objectif de **logements vacants** à remettre sur le marché,
  - Des **formes urbaines** diversifiées,
  - Une consommation foncière dédiée aux logements (extension, dents creuses),
  - Des orientations/ objectifs **pour les déplacements** (*par ex : localisation préférentielle des parking relais...*)

# DEMOGRAPHIE





Dans le diagnostic, l'évolution de la population était de 0,30% de 99 à 2012.

Actualisation des données : évolution annuelle 2009-2014 = **+ 0,12%**

**DES ATOUTS :**

- Solde migratoire positif *à actualiser avec les nouvelles données INSEE*

**DES FAIBLESSES :**

- **Fort déséquilibre Est/Ouest**
- Perte de population dans les principaux bourgs centres

**DES OPPORTUNITÉS :**

- Une demande d'installation des jeunes ménages qui contient le vieillissement *(mais à actualiser avec les nouvelles données : le solde migratoire provient plutôt des 40-59 ans...)*

**DES CONTRAINTES :**

- Population vieillissante,
- Revenus faibles/précarité

## ENJEUX / ORIENTATIONS

- Issus du diagnostic débattus en Bureau :

- Une croissance démographique dépendante de l'attractivité du territoire.
- Un équilibre territorial à affirmer compte tenu des écarts d'attractivité.
- Une répartition différenciée selon les secteurs qui doit permettre à chacun de se développer sans concurrence mais en complémentarité.

- Issus de la Conférence des Communes :

- Equilibre territorial : préserver les équilibres démographiques en veillant à une répartition équilibrée et territorialisée.

*Pour conserver la croissance démographique, l'attractivité du territoire est essentielle.*

Rappel de la logique des projections :

- ✓ Une **projection est une simulation, non une prévision**
- ✓ Évolution d'une population = *naissances – décès + arrivées – départs*
- ✓ Établir une projection consiste à formuler des hypothèses sur un ou plusieurs de ces paramètres

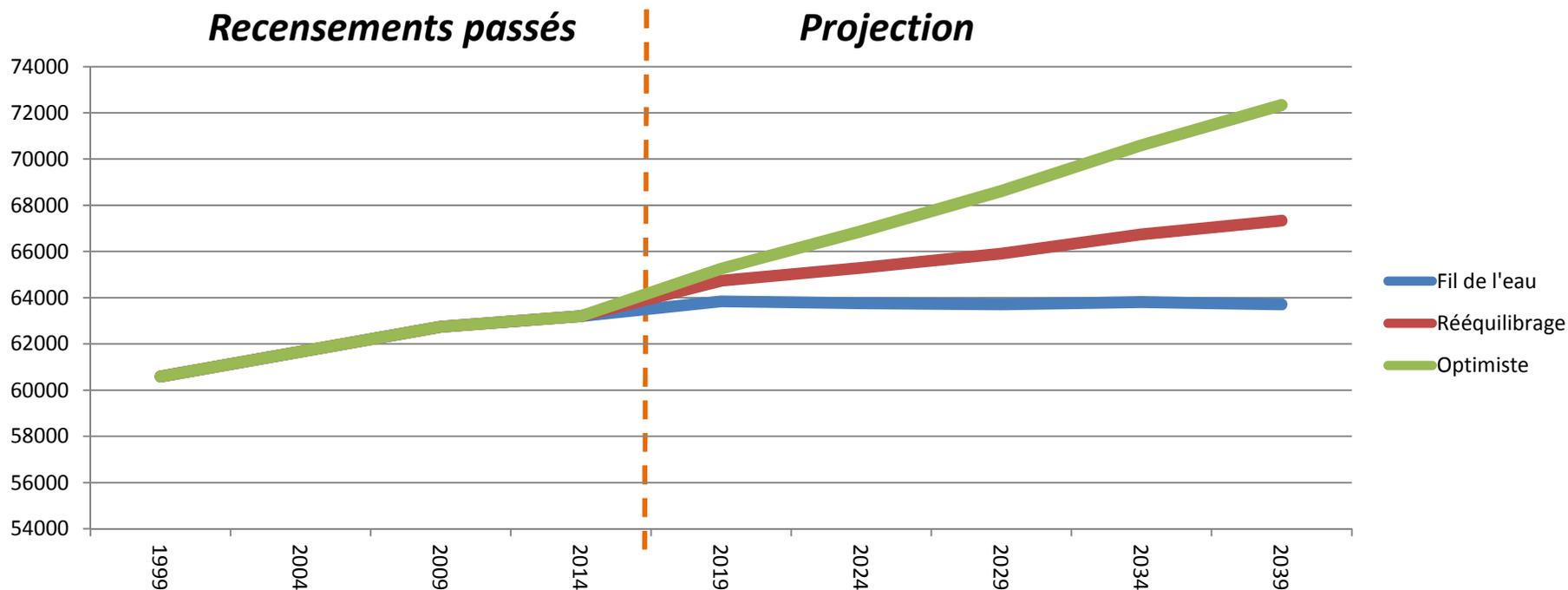
**Une projection INSEE et ADIL :**

- un solde migratoire qui se tasse entre 2009 et 2014,
- un départ massif des jeunes décohabitants (tranche d'âge 20-29)

**Les élus du Syndicat ont proposé de regarder les projections à travers 4 territoires au vu de l'hétérogénéité du territoire SCoT. Ces secteurs correspondent aux périmètres des EPCI Val'Eyrieux , Lamastre et CAPCA (2 secteurs) pour deux raisons :**

- les bassins de vie définis par l'ADIL sont très proches du découpage intercommunal
- la déclinaison des besoins en logements sera déclinée par EPCI dans le DOO.

Le scénario global correspond à la somme des 4 territoires.



**Fil de l'eau**  
**+ 1161 habitants**  
*Fort déséquilibre*

**Rééquilibrage**  
**+ 6026 habitants**

**Optimiste**  
**+ 9129 habitants**

## Les tendances récentes...

La première question prospective est celle du prolongement de tendance, appelé le **scénario au fil de l'eau** :

Si ces tendances démographiques récentes, en particulier migratoires, se poursuivaient à l'avenir, quel serait le visage démographique du Scot Centre Ardèche en 2040 ?

- *Une faible croissance démographique, un déséquilibre Est-Ouest qui s'accentuerait, un vieillissement de la population...*

*La continuité des tendances récentes...*  
**Un solde migratoire très ralenti, voire négatif**

*taux annuel moyen*

**Val'Eyrieux**

- 2440 habitants  
 - 0,80 %

**Secteur Lamastre**

- 466 habitants  
 - 0,29%

**Global SCoT 2039**

**+ 1161 habitants**  
**Fort déséquilibre**

**Secteur Vernoux / St Sauveur**

+ 838 habitants  
 + 0,42%

**Secteur Privas/ La Voulte**

+ 3235 habitants  
 + 0,34%

**Une dernière période démographique très ralentie du fait de la crise de 2008. Cette dernière période 2009-2014 dégrade fortement les projections tendanciennes**

*La continuité des  
tendances récentes...*

**Mais un solde  
migratoire plus favorable**

*taux annuel moyen*

**Val'Eyrieux**

- 730 habitants  
- 0,20%

**Secteur Privas/  
La Voulte**

+ 4732habitants  
+ 0,50%

**Secteur Lamastre**

+ 342 habitants  
+ 0,20%

**Secteur Vernoux  
/ St Sauveur**

+ 1682 habitants  
+ 0,81%

**Global SCoT 2039**

+ 6026 habitants  
**Déséquilibre**

**Ces projections  
dégradent moins la  
prospective en  
restant réaliste, mais  
la population âgée de  
+ de 60 ans croît  
fortement...  
Le secteur de  
Val'Eyrieux reste  
déficitaire.**

**Un autre futur  
un solde  
migratoire plus  
optimiste  
(sauf Vernoux déjà  
supérieur)  
taux annuel moyen**

**Val'Eyrieux**  
+ 66 habitants  
+ 0,02%

Le secteur de Val'Eyrieux devient tout juste positif  
Le solde migratoire a été multiplié par 2.

**Secteur Lamastre**  
+ 1151 habitants  
+0,64 %

**Global SCoT 2039**  
+ 9129 habitants

**Secteur Vernoux  
/ St Sauveur**  
+ 1682  
+ 0,81 %

**Ces projections plus  
optimistes  
nécessitent une  
politique très  
volontariste, mais  
reste une continuité  
des tendances donc la  
population âgée de +  
de 60 ans continue de  
croître fortement**

**Secteur Privas/  
La Voulte**  
+ 6230 habitants  
+ 0,64 %

### ... la démarche prospective : s(t)imuler un autre futur possible

Le déficit migratoire conditionne en grande partie les trajectoires démographiques du SCoT. Il est proposé par les élus de retravailler la projection démographique avec les données de l'emploi :

- *veiller au maintien des populations actives dans les tranches d'âges qui correspondrait également au maintien de l'emploi en Centre Ardèche (30-59 ans).*

L'analyse sera donc complétée pour appréhender le potentiel d'emplois futurs, c'est-à-dire le nombre d'emplois nécessaires pour accompagner les tendances démographiques.

**La notion d'équilibre territoriale sera approfondie dans l'armature qui vise à décliner les projections démographiques.**

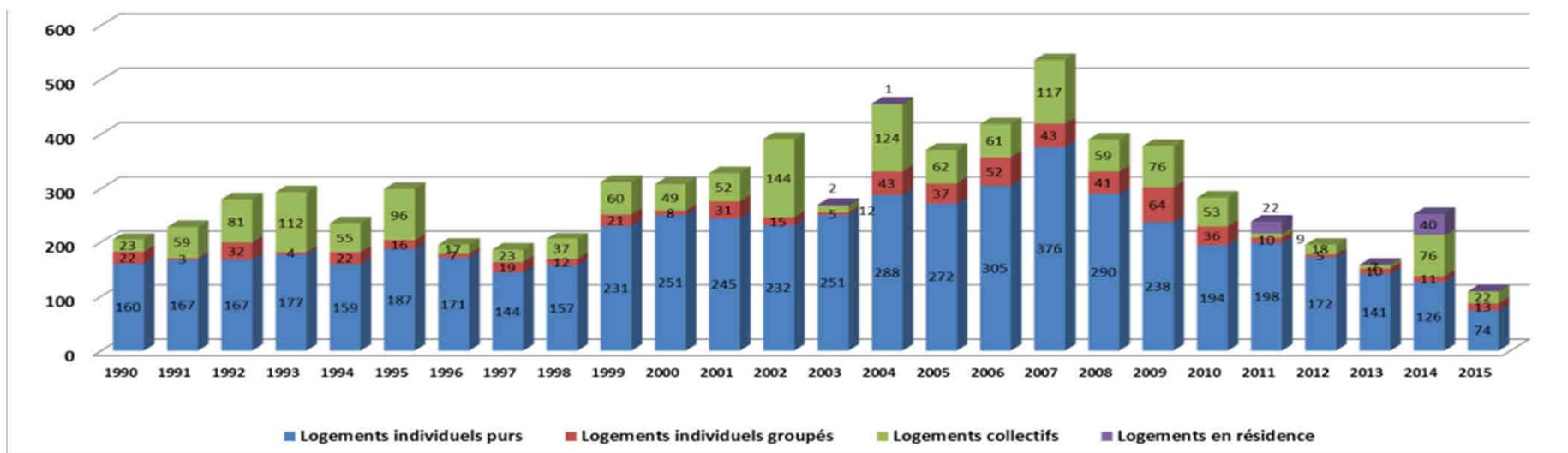
# HABITAT



*Locatif social/ Ardèche Habitat/ Lamastre*



*Quartier pavillonnaire, Chomérac*



### ☀ DES ATOUTS :

- Un marché immobilier abordable.
- Un nombre de logements sociaux qui répond globalement à la demande.

### ☀ DES FAIBLESSES :

- Un parc de logements qui se concentre et se développe sur la vallée du Rhône.
- Faible diversité des typologies (maisons individuelles),
- Un parc ancien énergivore.
- Une vacance qui se développe sur les centres bourgs.
- Une forte présence de résidences secondaires qui influencent les prix du marché immobilier.

### ☀ DES OPPORTUNITÉS :

- Des logements vacants à reconquérir : levier d'attractivité du territoire.

### ☀ DES CONTRAINTES :

- Concurrence entre résidences secondaires et principales.
- Besoins importants de réhabilitation parc public / parc privé.

## ENJEUX / ORIENTATIONS

- Issus du diagnostic débattus en Bureau :

- Proposer une offre diversifiée de logements autant dans la typologie (taille), destination (sociale) et la forme urbaine.
- Lutter contre la vacance dans les centres bourgs et villages pour permettre de réinvestir l'existant et limiter les frais liés aux équipements notamment réseaux (*répondre à la nécessité de limitation de la consommation foncière*).

- Issus de la Conférence des Communes :

- Une offre de logements adaptée aux besoins, à la demande, moins énergivores.
- Une demande différente selon les secteurs (*logements sociaux notamment*), et selon la population (*vieillesse*).
- Réhabiliter les logements vacants.
- L'attractivité du territoire passe par une offre de logements adaptée.

*Parole d'acteur (agent immobilier) : un marché difficilement abordable pour la population présente...*

**Pour calculer les besoins en logements,  
le scénario de développement démographique doit être validé.**

**Calcul du Point Mort : les indicateurs sur lesquels des choix doivent être effectués :**

*Ces indicateurs sont calculés au regard des tendances passées, mais les choix d'aménagement retenus dans le PADD peuvent orienter différemment les indicateurs :*

**• Les besoins liés à l'évolution du parc de logements**

L'évolution du parc de logements peut se traduire par une diminution du nombre de résidences principales qu'il faut compenser pour maintenir le nombre d'habitants de la commune :

- **Le renouvellement du parc** correspond aux suppressions de logements soit par démolition, changement d'affectation, mais aussi regroupement de logements,
- La progression du nombre de **logements vacants** : **quelle ambition pour la réhabilitation de la vacance tout en restant réaliste par rapport aux difficultés liées à cette thématique ?**
- La progression des **résidences secondaires** : **quelle orientation vis-à-vis du développement des résidences secondaires ?**

## Quelle ambition pour la vacance ?

**Une vacance importante...** taux moyen de **10,5%** (soit 4 054 logements en 2012 et 4 432 en 2015), à l'image du département de l'Ardèche.

*Actualisation INSEE 2015 par secteur :*

- 10,5% de logements vacants sur la CAPCA
- 12,9% sur CC Val'Éyrieux
- 8,3% sur CC Pays de Lamastre



**... très concentrée sur les centres anciens des polarités principales** : source INSEE 2015

- Le Cheylard 17,6%
- Privas 16,1%
- Saint Agrève 14,7%
- Vernoux 13,6%
- St Sauveur 13,3%
- La Voulte 12,5%
- Lamastre 11%
- Le Pouzin 8,3%

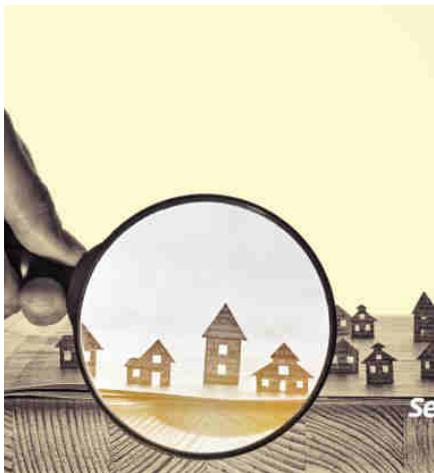
- Quel objectif à atteindre globalement en 2040 ? (8 ou 9% ?)
- Comment qualifier les logements vacants ?
- Quel levier pour agir sur les logements vacants ?
- Quels sont les outils à mobiliser ?

## Quelle orientation vis-à-vis des résidences secondaires ?

**Un taux de résidences secondaires territorialisé...** + présentes sur les secteurs ouest à vocation touristique

- 12% sur la CAPCA
- 26% sur CC Val'Eyrieux
- 26% sur CC Pays de Lamastre

Peu de constructions neuves, les résidences secondaires sont + à vocation familiale et touristique (*le territoire compte 51 000 lits touristiques dont 77% en résidences secondaires*), un gain pour l'économie locale non négligeable.



- Maintenir le nombre/ taux de résidences secondaires ?**
- Favoriser la réhabilitation des logements vacants en cœur de village à destination touristique ?**
- Limiter la construction neuve de résidence secondaire ? (maintenir au taux actuel?)**
- Quel impact sur les prix du marché ?**



## Quelle orientation vis-à-vis des logements locatifs sociaux ?

**Un nombre global de logements locatifs sociaux satisfaisant, mais des disparités territoriales....**

- 15% des résidences principales (> au département et région)
- 47% des logements locatifs

L'offre sociale des bailleurs sociaux se concentre dans les polarités principales (32% du parc total sur Privas) , une part + importante de logements communaux dans les communes rurales... des besoins de réhabilitation importants...

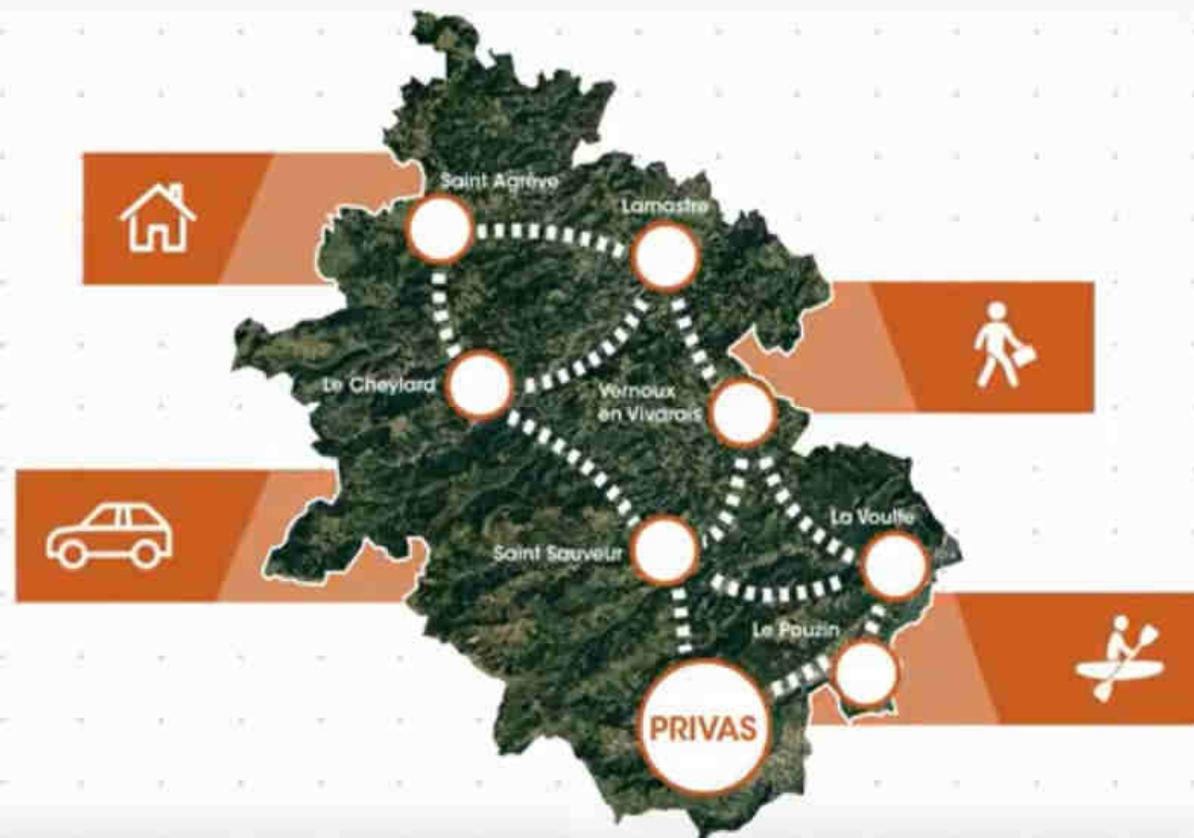
*Des orientations plus fines dans les PLH :*

PLH CAPCA part des LLS dans la CN :

- 20% sur Privas
- 20% Vernoux/St Sauveur
- 10% pôles intermédiaires
- 5% villages ruraux et très ruraux

- Maintenir le nombre/ taux de logements sociaux ?**
- Quel type de logements locatifs ?**
- Territorialiser l'offre par polarité ?**
- Favoriser la réhabilitation des logements sociaux ?**

## ARMATURE TERRITORIALE



## Un exercice qui permet de répondre aux principaux ENJEUX / ORIENTATIONS

- Issus du diagnostic débattus en Bureau :

- Un équilibre territorial à affirmer compte tenu des écarts d'attractivité.
- Renforcer la place des bourgs-centres comme polarités structurantes du territoire (*un maillage de bourgs structurants bien équipés et autonomes*).
- Affirmer la place de Privas comme pôle départemental structurant.
- Affirmer une solidarité et une complémentarité territoriales.
- Une nécessaire réflexion entre armature urbaine et mobilité,

La place des polarités du territoire au regard des territoires voisins (*Valence, Livron-Loriol, Le Puy*)

- Issus de la Conférence des Communes :

- Le SCoT doit jouer son rôle en termes de « cohérence territoriale » : respect des équilibres.
- Eviter les concurrences territoriales.
- Le caractère multipolaire de l'armature doit être affirmé.
- Protéger et renforcer la place des pôles de centralité (*offre de services, etc.*).

Validé par le COPIL  
SCoT du 19 mai 2016



Quelles sont les polarités du Centre-Ardèche?					
A partir de l'analyse base permanente des équipements (BPE), données statistiques (INSEE...), Sur 5 fonctions urbaines principales.					
Niveau de polarité	Démographie	Emploi (indice concentration emploi)	Services/équipements	Résidentielle (RP/RS/loc/RP, >35% hlm/loc)	Variable de positionnement (temps d'accès pôle d'emploi + proche)
<b>Pôle départemental</b>	+8 000 hab.	>200	Présence ensemble services, service administratif, centre hospitalier,	+71% RP <5% RS, >70% loc/RP, >35% hlm/loc	Pôle emploi départemental
<b>Pôle de centralité</b>	Entre 1 000 et 8 000 hab.	Entre 100 et 200	Présence au moins 8 services, 1 supermarché	+71% RP >5% RS, , >31% loc/RP, >22% hlm/loc	Pôle emploi
<b>Pôle intermédiaire</b>	Entre 500 et 1 000 hab.	Entre 50 et 100	Présence au moins 3 services et au moins 1 école	54,1%-71% RP, , RS entre 5 et 20, > 23% loc/RP, >22% hlm/loc	entre 1 et 10min
<b>Village rural</b>	Entre 150 et 500 hab.	Entre 25 et 50	Présence au moins 1 service et au moins 1 école	45,6%-54,1% RP, , RS entre 20 et 40, , > 23% loc/RP, 17-22% hlm/loc	entre 10 et 20min
<b>Village « très rural »</b>	<150 hab.	Entre 10,7 et 25	Pas de présence de service	21,8% - 45,6% RP, , RS >40%, < 23% loc/RP, <17% hlm/loc	>20 min

**Pôle urbain** départemental : **Privas**

Par son positionnement au sud du territoire, Privas ne représente pas une centralité pour l'ensemble des communes de Centre Ardèche mais son influence dépasse son bassin de vie et les limites du SCoT.

**Pôles de centralité** dits « **bourgs centres** » = communes qui ont joué, par leur implantation, un rôle de lieux d'échanges, et qui tiennent une place importante en termes d'aire d'influence.

Elles comptent entre 100 et 200 emplois et concentrent des services et commerces répondant aux besoins quotidiens et hebdomadaires.

*La Voulte-sur-Rhône (5 110 hab.)*

*Le Cheylard (3030 hab.)*

*Le Pouzin (2 830 hab.)*

*St Agrève (2 420 hab.)*

*Lamastre (2 360 hab.)*

*Vernoux-en-Vivarais (1 950 hab.)*

*St Sauveur-de-Montagut (1 110 hab.)*

***La classification ne se fait donc pas tant par le nombre d'habitants que par la fonction du pôle et l'étendue de son aire d'influence.***

- Pôle départemental Privas
- Villes de la vallée du Rhône à vocation d'accueil économique

- Villes rayonnant sur leur bassin de vie vocation économique et de services de proximité

« **Pôle urbain** » départemental : **Privas**  
A maintenir et affirmer dans l'armature puisque son influence dépasse le SCoT

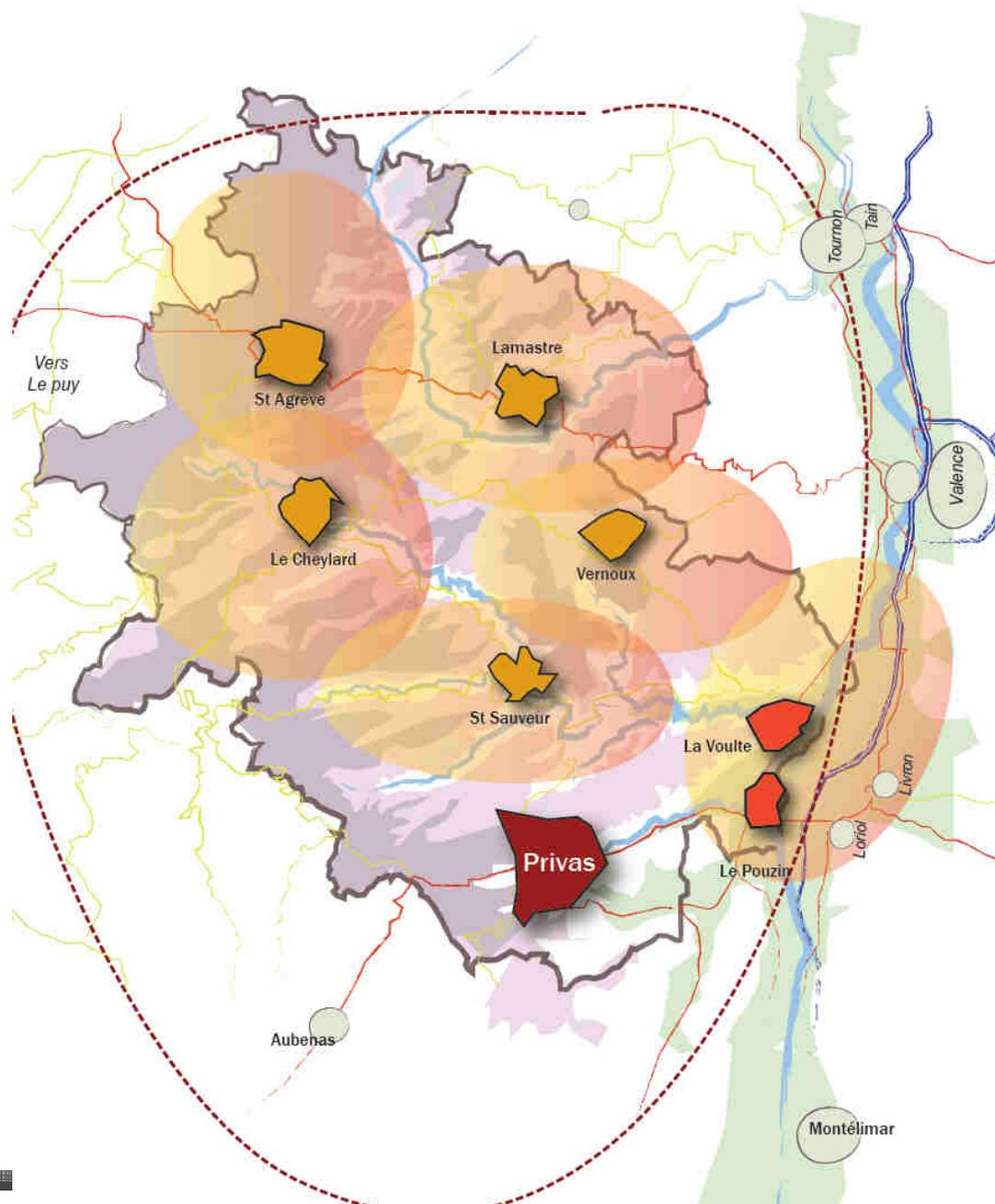
« **Pôles de centralité** » dits « **bourgs centres** »

A renommer et hiérarchiser : les pôles de La Voulte et du Pouzin ne joueront pas le même rôle que Le Cheylard , Lamastre, St Agrève, Saint Sauveur ou Vernoux ... **Proposition** : les appeler **VILLES**

Définir l'armature au regard du développement futur ?

Au regard de l'influence en termes de rayonnement ?

En lien avec la vocation des polarités ?



« **Pôles intermédiaires** » : Au nombre de 12. Ce sont des villages dont la population a progressivement augmenté sans que leur offre d'équipements et de services se développe dans les mêmes proportions. Ces communes se situent souvent dans un contexte de pression foncière.

*Chomérac (3 000 hab.)*

*Beauchastel (1 815 hab.)*

*St Laurent-du-Pape (1 560 hab.)*

*Veyras (1 540 hab.)*

*St Julien-en-St Alban (1 495 hab.)*

*Alissas (1 460 hab.)*

*Flaviac (1 210 hab.)*

*St Priest (1 210 hab.)*

*St Martin-de-Valamas (1 140 hab.)*

*Les Ollières-sur-Eyrieux (970 hab.)*

*Mariac (600 hab.)*

*St Pierreville (550 hab.)*

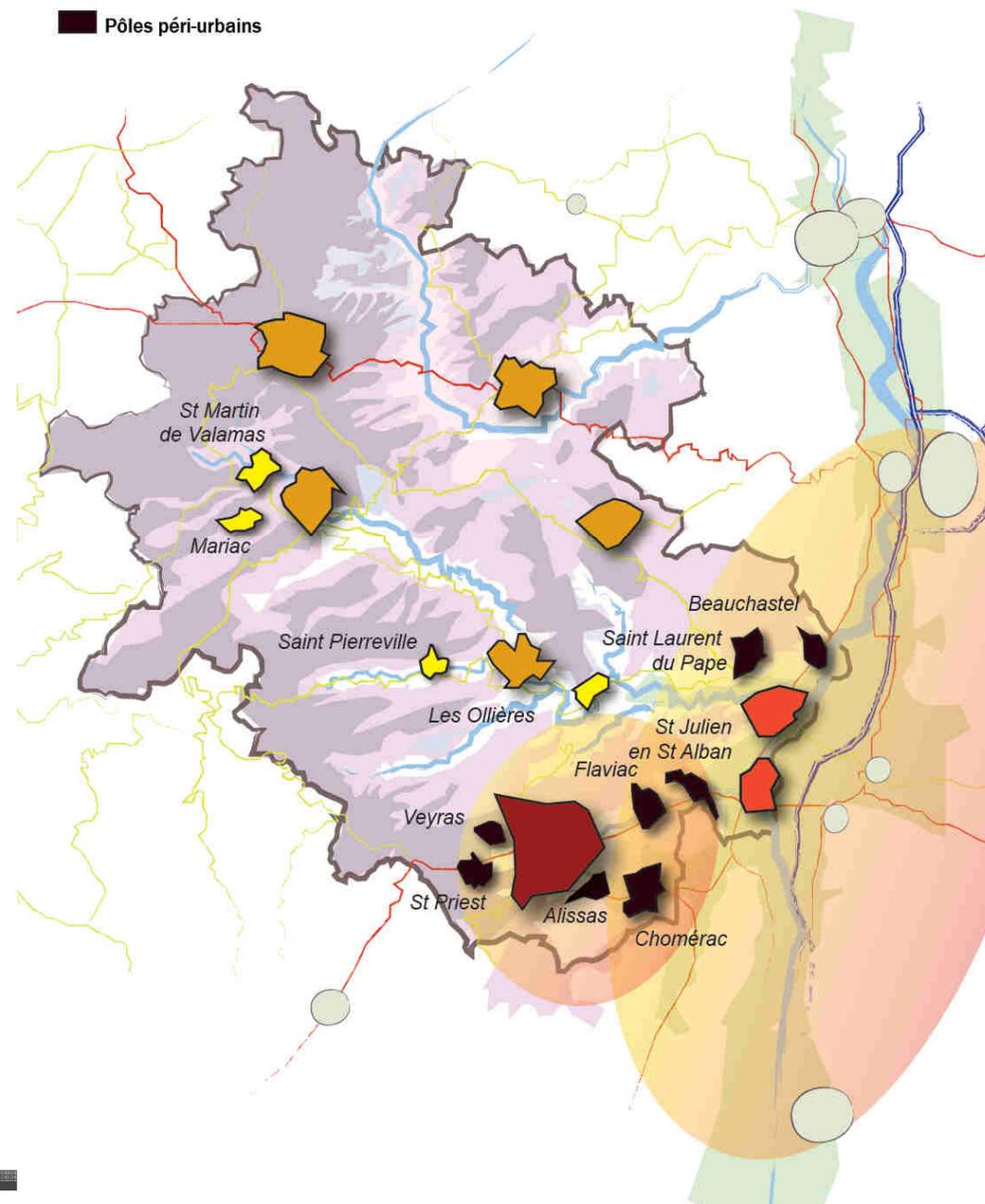
***La définition donnée dans le diagnostic correspond aux communes péri-urbaines qui se développent à proximité d'un pôle principal ou pôle d'emplois.***

### « Pôles intermédiaire »

A renommer et hiérarchiser :

Ces pôles jouent des rôles différents par rapport aux polarités principales.

Si on peut parler de **péri-urbains** autour de Privas et de La Voulte-sur-Rhône, les communes de St Martin-de-Valamas, Les Ollières-sur-Eyrieux, Mariac et St Pierreville sont plutôt à considérer comme des **Bourgs**.

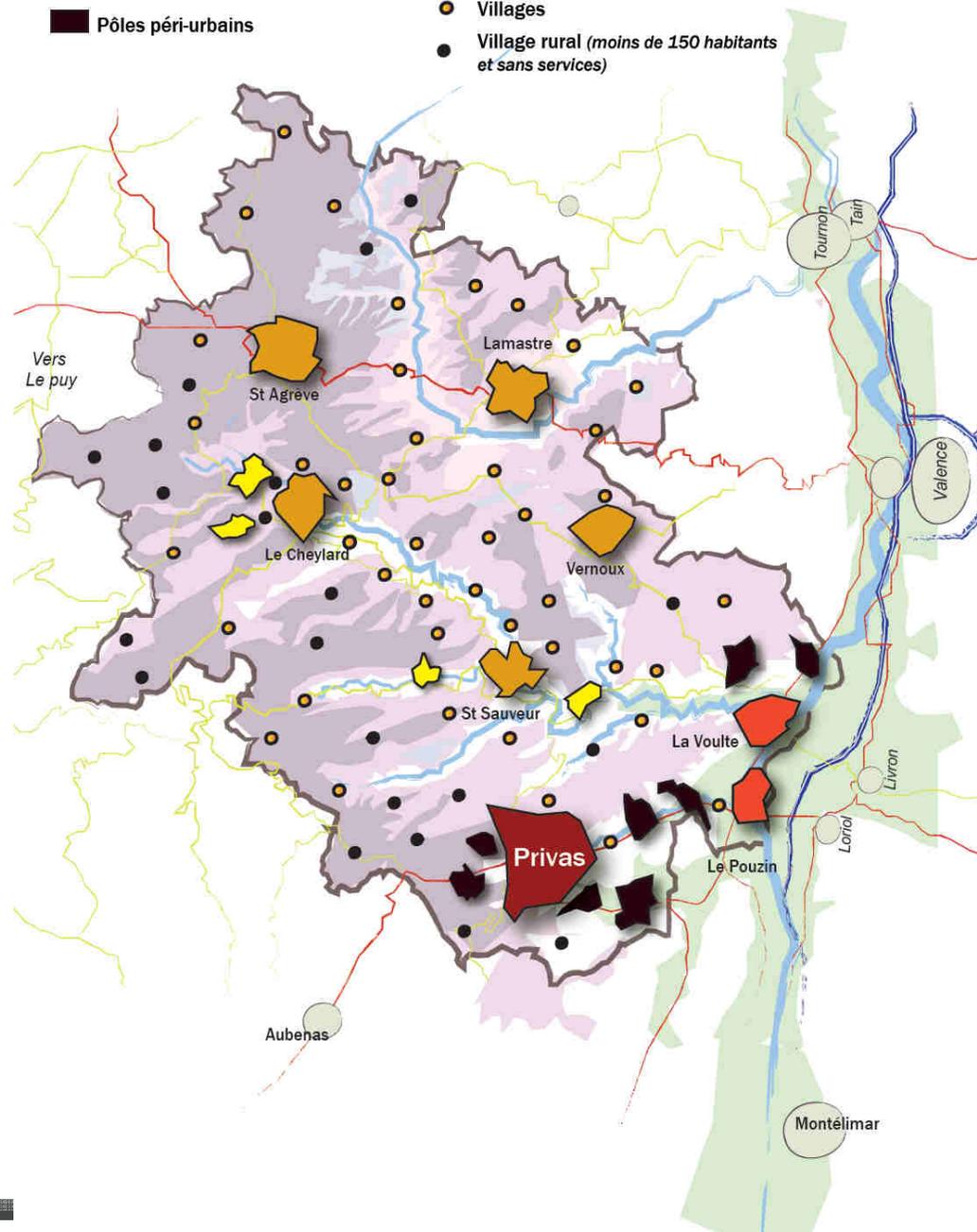
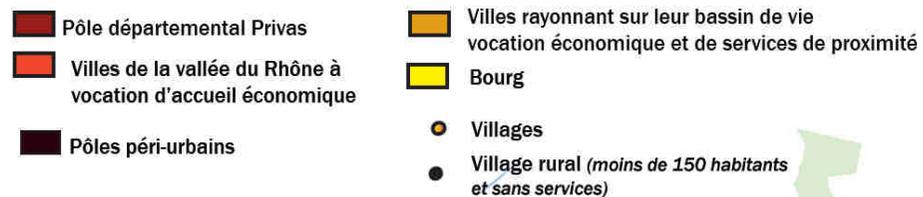


**Villages ruraux :** Au nombre de 44. De 150 à 500 habitants. Au moins 1 service et/ou au moins 1 école. Forte dépendance des pôles voisins.

**Villages très ruraux :** Au nombre de 20. Moins de 150 hab. Pas de service.

**Différencier les villages** en fonction de leur rôle, accessibilité (routes ?), présence de services, vocation touristique ou économique.

*Donc créer une différenciation sur la carte et dénomination : villages relais ? Villages ruraux ?*



# MOBILITE / DEPLACEMENT



*Ce que le SCoT doit contenir : Code de l'urbanisme*

### PADD

L141-4 : « Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, ..., des transports et des déplacements. (...) En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

### DOO

L141-13 à 15 : « le DOO définit les grandes orientations de la politique des transports et de déplacements. Il définit les grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs.

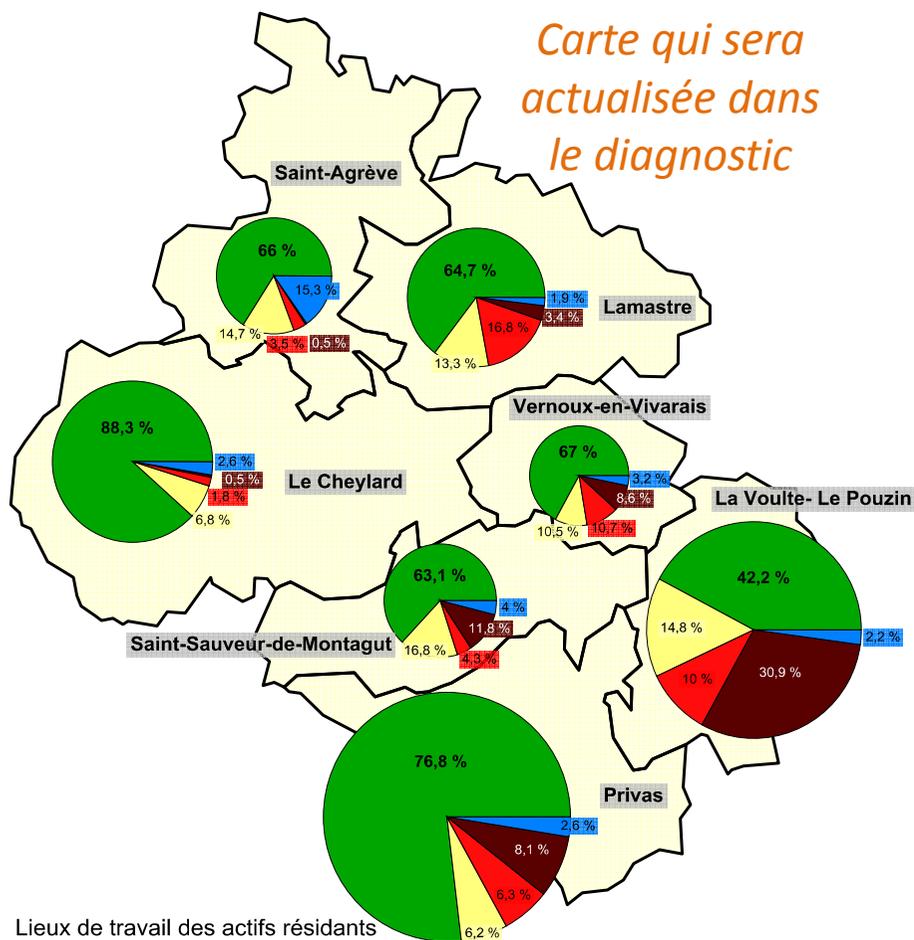
Il précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs ainsi que celles permettant le désenclavement par transport collectif des secteurs urbanisés qui le nécessitent. Il **peut** déterminer des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à leur desserte par les transports collectifs

Il **peut** préciser, en fonction de la desserte en transports publics réguliers ...

- 1° Les obligations minimales ou maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés que les PLU et les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent imposer ;
- 2° Les obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules non motorisés que les PLU et les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent imposer.



Carte qui sera actualisée dans le diagnostic



Lieux de travail des actifs résidents sur le SCOT Centre Ardèche :

- Dans le même secteur
- Dans un autre secteur du SCOT CA
- Dans le reste de l'Ardèche
- Dans la Drôme
- Autres



Plusieurs études prises en compte :

- Etudes mobilités en Ardèche du CD07 et CEREMA.
- Schéma de mobilité de la CAPCA.

☀ **DES ATOUTS :**

- Maillage de bourgs structurants bien équipés et autonomes, limitant les déplacements.
- Un bon maillage routier.

☀ **DES FAIBLESSES :**

- Des déplacements domicile-travail en hausse (vers Privas et Valence notamment).
- Peu d'alternatives à la voiture individuelle.

☀ **DES OPPORTUNITÉS :**

- Des initiatives des EPCI en matière de transports collectifs et de modes alternatifs. (lancement « TCAP » septembre 2018)

☀ **DES CONTRAINTES :**

- Revenus faibles/précarité.
- Le relief, déséquilibre ouest/est, temps de trajet important.
- Faible densité de la population.

## ENJEUX / ORIENTATIONS

- Issus du diagnostic débattus en Bureau :

- Une nécessaire réflexion entre armature urbaine et mobilité,
- Agir sur les déplacements courts en proposant des aménagements urbains en mode doux.
- S'appuyer sur les voies douces existantes pour les connecter au cœur de ville et permettre un usage complémentaire.
- Favoriser des modes de déplacements alternatifs et diffuser les bonnes pratiques participant à la solidarité territoriale.
- Prendre en compte les perméabilités avec les territoires voisins.
- Répondre à des problématiques d'aménagement qui dépassent les frontières du territoire (transports publics, zones commerciales...)

- Issus de la Conférence des Communes :

- Un enjeu de solidarité : envers les populations fragiles (personnes âgées, jeunes, précarité).
- Réfléchir à l'échelle des 3 intercommunalités pour partager les expériences et mettre en place des alternatives à la voiture isolée (*transport alternatif, co-voiturage*) en complémentarité.

## PROPOSITIONS d'objectifs politiques permettant de répondre aux enjeux :

*Le SCoT peut préciser les principes de liaison à créer et l'articulation entre les réseaux de transport collectif et peut également définir les principes de localisation de parcs relais :*

- développer l'intermodalité : aménager des parkings relais aux terminus des bus urbains et inter-urbains, indiquer les localisations préférentielles.



Intermodalité



Transports  
Collectifs



*Le SCoT peut identifier les secteurs où le développement de TC est à renforcer :*

- développer une offre de transports en commun adaptée aux déplacements domicile-travail en inter-territoires avec Livron et Loriol pour accéder aux zones du Pouzin et Privas : *identifier les besoins et les flux...*

PROPOSITIONS d'objectifs politiques permettant de répondre aux enjeux :

- Travailler avec les entreprises pourvoyeuses d'emplois pour promouvoir l'écomobilité.
- Promouvoir l'implantation de tiers-lieux de travail, télécentres ou espaces de coworking qui peuvent permettre de renforcer l'attractivité économique du territoire tout en limitant les déplacements = *promouvoir la réhabilitation de patrimoines industriels type moulinages pour un usage de travail partagé.*

Economie/  
Commerces/  
Emploi



Modes  
alternatifs /  
Modes doux



- Développer les politiques en faveur de la marche ou modes doux encore peu axées sur les déplacements du quotidien : à intégrer dans les PLU.
- Connecter les voies douces aux principales polarités permettant un usage au-delà du tourisme (*localiser*)
- Aider et encourager la mobilité sociale et solidaire (*exemple des initiatives de Eyrieux Solidaire ou association Mobilité 07-26*)



**Prendre en compte l'impact du changement climatique dans les scénarios de développement :**

**Démographie** : vieillissement de la population quel que soit le scénario,

- comment et où accueillir les populations vieillissantes ?

**Habitat** : *un parc de logements économes, risques sécheresse (argile), inondations et feux de forêt, approvisionnement en eau potable, îlots de chaleur en milieu urbain,*

- Quel type d'urbanisation favoriser ?
- Quel investissement public pour l'aide à la réhabilitation ?
- Quelle gestion de la ressource en eau à vocation domestique ?

**Déplacement** : *augmentation des coûts de l'énergie (risque précarité énergétique), vieillissement de la population, augmentation coût de gestion des routes liée au climat...*

- Quelles alternatives aux déplacements tout voiture favoriser ?
- Quelle solidarité avec les personnes fragilisées (*âgées, précarité...*) ?
- Quels services et commerces maintenir pour limiter les déplacements ?

**Autres ? ....**